



**Service du développement
territorial**

Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne
www.vd.ch/sdt

**Service de la promotion
de l'économie et de l'innovation**

A l'attention des
communes concernées,
des organismes régionaux et
des structures d'agglomération

Personne de contact : Sébastien Wust
T 021 316 74 24
E sebastien.wust@vd.ch

Lausanne, le 27 février 2020

**Système de gestion des zones d'activités et politique des pôles de développement
Actualisation des sites d'activités stratégiques (SAS)**

Mesdames, Messieurs,

En vue de la consultation publique de la prochaine adaptation de la mesure D11 « Pôles de développement » du plan directeur cantonal (PDCn) prévue en mai 2020, le Service du développement territorial et le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation ont élaboré un rapport sur l'actualisation des sites d'activités stratégiques (SAS).

En se basant sur des critères d'identification adaptés, ce rapport procède à l'évaluation des sites actuels et de sites potentiels, dans le but de proposer une liste des SAS actualisée. Le rapport propose également de fixer des conditions de mise en œuvre des sites retenus et d'en évaluer le niveau de satisfaction. Ces conditions devront à terme orienter les actions de gestion dans les SAS.

Le rapport est accompagné de 21 fiches de site d'activités stratégique qui rendent compte en détail des résultats de l'évaluation. Cette actualisation répond à la fois aux exigences émises par le Conseil fédéral dans le cadre de l'approbation de la 4^e adaptation du PDCn et aux priorités définies dans le rapport Perspectives de la politique des pôles de développement 2018-2022 » et validées par le Conseil d'Etat. Elle s'intègre également dans le cadre de la mise en place du système de gestion des zones d'activités vaudois.

Avant de finaliser la mesure D11 et de procéder à la consultation publique de l'adaptation 4^{ter} du PDCn, nous souhaitons conduire une consultation restreinte des communes concernées, des organismes régionaux et des structures d'agglomération. Sur cette base, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos remarques et déterminations d'ici au **mardi 31 mars 2020** à l'adresse courriel suivante : sebastien.wust@vd.ch.

Nous rendons attentives les communes concernées par un SAS actualisé aux conditions de mise en œuvre à respecter. Nous demandons que ces communes se déterminent sur leur engagement à participer à un organe de gestion avec le canton et à orienter la gestion de leur site aux conditions de mise en œuvre formulées dans le rapport (voir chapitre 4 en pages 2 et 3 du rapport).

Nous informons par ailleurs les autres communes concernées, que les SAS actuels de la politique des pôles de développement qui ne seront pas retenus après le processus d'actualisation, pourront être confirmés par les stratégies régionales comme zones d'activités régionales.



Service du développement
territorial

Service de la promotion
de l'économie et de l'innovation

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces documents, nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs, nos meilleures salutations.

Pierre Imhof
chef du Service du développement
territorial

Andreane Jordan Meier
cheffe du Service de la promotion
de l'économie et de l'innovation

Annexes mentionnées

Copie à l'Union des Communes Vaudoises et à l'Association de Communes Vaudoises